

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD62

présenté par

M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, M. Naillet et les
membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 3

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 9° Un représentant de l'agence régionale de santé mentionnée à l'article L. 1431-1 du code de la
santé publique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à intégrer un représentant de l'agence
régionale de santé dans la composition des conférences régionales de gouvernance de la politique de
réduction de l'artificialisation des sols.

La santé apparaît comme la matrice de l'action publique des années à venir. Elle doit être
considérée dans une approche intégrée, systémique et unifiée qui permet l'apprentissage de nos
interdépendances.

En matière agricole par exemple, l'interdépendance est celle qui lie santé humaine et santé animale.
À cet égard, le Programme conjoint européen (EJP) « One Health » piloté par l'ANSES, qui lie 39
partenaires, issus de 19 pays européens est exemplaire. Ce concept est porteur d'une extraordinaire
espérance politique et trace la voie d'une recherche scientifique au service de la transition agro-
écologique.

Plus récemment l'économiste Éloi Laurent a rappelé le caractère systémique de ce bien commun en
indiquant que la santé est « ce qui nous relie aux autres êtres de nature et à notre habitat. C'est
l'interface par excellence entre le bien-être humain et les écosystèmes, comme l'explicitent les
approches "Une seule santé" et "Santé planétaire" » développées depuis une quinzaine d'années à la
lisière des communautés médicale et environnementale : notre santé dépend de celle des autres
espèces et réciproquement ; notre santé dépend de celle de notre planète et inversement.
Interdépendance et coopération sont les deux principes vitaux de notre monde » (extrait de Et si la
santé guidait le monde ? paru en novembre 2020).

Tel est le sens de cet amendement. Pas de santé humaine sans santé de la Terre. La justice et la vie.
Réparer l'une pour sauver l'autre.